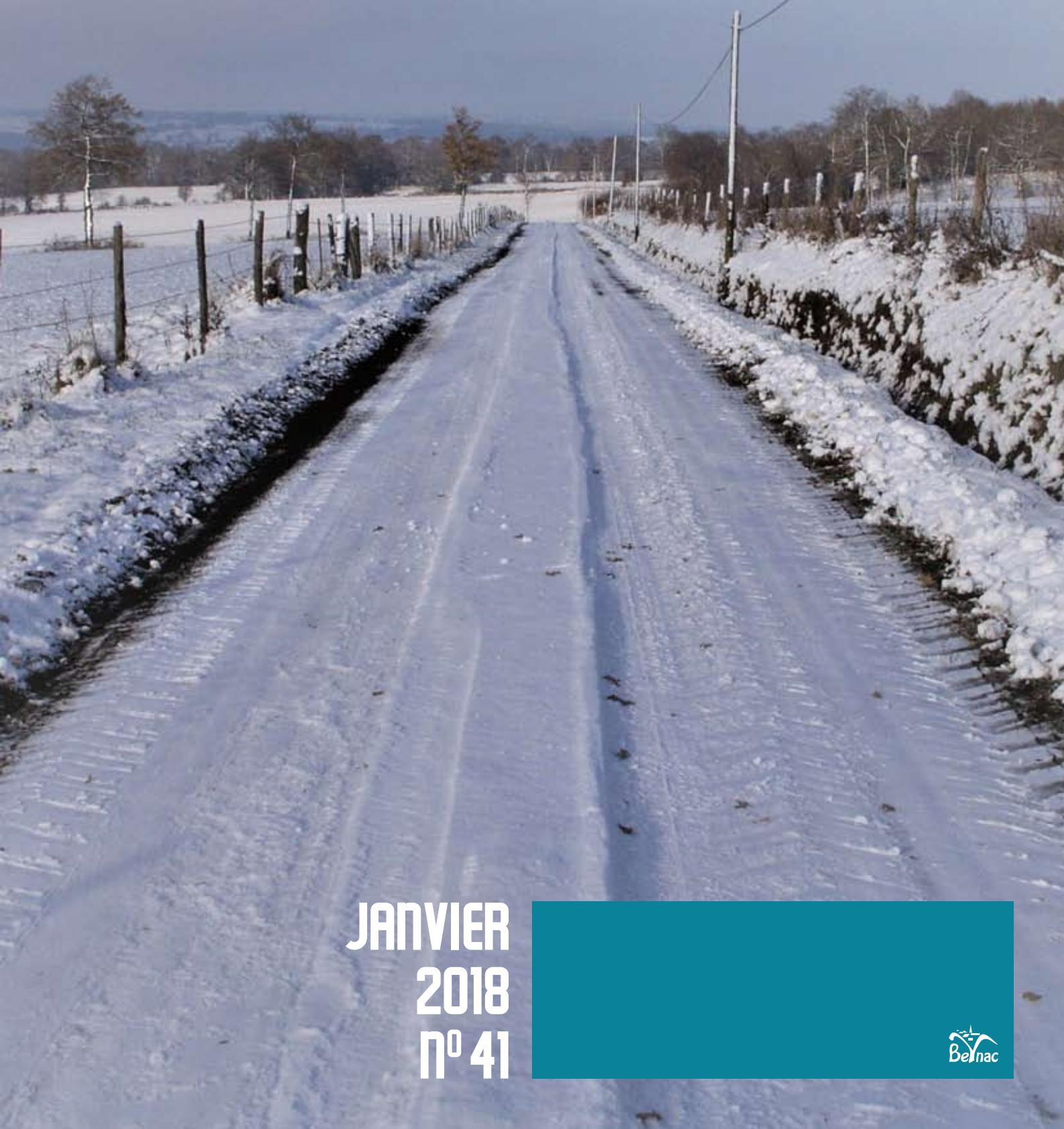




# Beynac Info



JANVIER  
2018  
n° 41



## Services Municipaux

### Mairie :

Téléphone : 05 55 70 24 92

Fax : 05 55 70 44 48

E-mail : [beynac.mairie@wanadoo.fr](mailto:beynac.mairie@wanadoo.fr)

Site internet : <http://mairiebeynac87.com/>

### Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 8h30 à 12h, 14h à 18h30

Mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Jeudi : de 8h30 à 12h.

**Maire :** sur rendez vous.

### Les employés communaux :

#### Secrétariat de mairie :

Sandrine Maslier, Aurélie Kabeya.

#### Mairie, Ecole, cantine, salle polyvalente :

Sandrine Beaudou, Christelle Cottaz, Marine Mazeaud, Kadija Parsy, Pierrette Mazaud, Dominique Mazeaud, Nadège Séguy, Josette Galtier.

#### Cantonniers :

Christophe Mazabraud.

## Infos Pratiques

### Tarif de location salle polyvalente :

#### Week-end :

	Habitants et associations commune	Habitants et associations Val de Vienne	Personnes et associations hors Val de Vienne
• Sans cuisine	240 €	300 €	370 €
• Avec cuisine	310 €	370 €	440 €

#### Journée en semaine :

• Sans cuisine	100 €	110 €	120 €
• Avec cuisine	170 €	180 €	190 €

#### Tarifs spéciaux - hors associations :

• A but lucratif	650 €	650 €	650 €
------------------	-------	-------	-------

#### Expositions (supérieures à 2 jours) :

• Jour supplémentaire	100 €	100 €	100 €
-----------------------	-------	-------	-------

#### Caution :

	350 €	350 €	350 €
--	-------	-------	-------

#### Electricité, l'unité :

	0,28 €	0,28 €	0,28 €
--	--------	--------	--------

#### Ménage & dépassement horaire :

• Tarif horaire	30 €	30 €	30 €
-----------------	------	------	------

#### Auvent nu (uniquement si salle non louée) :

• Auvent seul	50 €	50 €	50 €
---------------	------	------	------

#### Auvent plus cuisine

• Auvent plus cuisine	120 €	120 €	120 €
-----------------------	-------	-------	-------

#### Tri poubelles :

• Si non respect du tri	150 €	150 €	150 €
-------------------------	-------	-------	-------

#### Cantine et garderie :

Prix du repas élève : 3,10 €

Prix du repas adulte : 4,30 €

Prix de la garderie : 1,25 € le matin / 1,25 € le soir / 1,25 € sup. à partir de 18h00 / 15 € de pénalité pour un départ après 19h / mercredi de 11h30 à 12h45 : gratuit

#### Cimetière :

- Case de columbarium (30 ans) : 700 €

- Le mètre carré de terrain pour une concession : 92 €

## Filles et garçons

Le recensement est obligatoire à 16 ans. Il vous suffit de vous présenter en mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille de vos parents, dans le mois suivant votre anniversaire. Cette formalité est indispensable pour pouvoir s'inscrire aux examens et concours (permis de conduire, brevet des collèges, baccalauréat...).



## Comme chiens et chats

L'identification des chiens et chats en France est incontournable avant toute cession à titre gratuit ou onéreux. L'identification des chiens a été rendue obligatoire en 1999. Mais le saviez-vous ? Depuis 2012 cette obligation est étendue aux chats, nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de sept mois.

De nombreux chats ou chiens continuent à ne pas être identifiés, car de nombreux maîtres ignorent cette obligation. C'est pourtant l'une des meilleures façons de retrouver son animal lorsqu'il se perd ou s'enfuit ! Pour plus d'information consultez le site <https://www.la-spa.fr> ou <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N18944>.

**SUPER U**  
Aixe/Vienne 05 55 06 51 91  
Ouvert du Lundi au Samedi 8h30 - 19h30 Ouvert le dimanche matin





# EDITO DU MAIRE



## Sommaire

- Edito du maire

**1**

### VIE DE LA COMMUNE

- Le budget 2017 de votre commune

**2**

- Mouvements de personnel

**3**

- Nouvel équipement

**4**

- Travaux

**5**

- Parlons entretien des espaces communaux

**6**

- Tri au cimetière

**7**

- Etat civil

**8**

- Manifestations 2018

**9**

- Le PLUI

**10**

### ACTUALITES ENFANCE JEUNESSE

**11**

- Pôle jeunesse

**12**

- RPI : la vie de nos écoles

### A LA UNE

**9**

- La MFR de Beynac

**10**

- Quelques changements sur l'eau potable

**11**

### VIE ASSOCIATIVE

**12**

- AEB

**10**

- Maximômes

**11**

- Paroisse

**12**

- ACCA

**11**

- 3<sup>e</sup> âge

**12**

- Comité des fêtes Beynactiv'

**11**

- Les Gazelles

**12**

- Drones de loisir

Crédit photos et rédactionnel :  
**Mairie de Beynac**

Conception - Publicité - Impression :  
**IMPRIMERIE AIXOISE**  
Le Beaubonnat  
87700 AIXE-SUR-VIENNE  
Tél. 05 55 70 32 89  
contact@imprimerie-aixoise.fr

## Chers Beynacoises et Beynacois,

Quand une nouvelle année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler ! Souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, d'humanisme, de partage et d'égalité des chances...

L'année 2017 a été marquée par la création d'une 8<sup>e</sup> classe pour le RPI. Cette classe a été ouverte à Burgnac et l'augmentation des effectifs a entraîné des travaux sur les trois communes : agrandissement du local dortoir- garderie à Beynac, ouverture d'une classe et aménagement d'une nouvelle cantine à Burgnac, enfin aménagement de la cantine de Meilhac. Ces travaux représentent un investissement de plus de 100 000 euros par commune et ont été subventionnés à 25% par l'Etat et 30% par le conseil départemental.

En 2018, les travaux d'entretien ou de rénovation des routes communales vont se poursuivre, la route de Nouailhas à la gare de Beynac a été rénovée à l'automne, les prochains travaux sont prévus au Puytignon.

Le 30 juin 2017, Roger Astier a fait valoir ses droits à la retraite après 34 ans passés comme cantonnier au service de la commune. Nous lui souhaitons de s'accomplir pleinement dans cette nouvelle vie.

Après avoir étudié différentes solutions infructueuses qui auraient permis d'en garder la propriété, le presbytère a été mis en vente.

Nos associations sont toujours très actives et je vous propose de les retrouver au fil des pages de ce bulletin, dont la parution sera désormais annuelle.

Grâce au dynamisme du « collectif chemins » les circuits de randonnée pédestre sont de plus en plus nombreux et permettent de découvrir notre belle commune.

Mais surtout, ce sont 3 nouvelles entreprises qui se sont installées à Beynac en 2017 :

- MEL'ESTETIC, soins de beauté (06 72 18 73 13)
- Franck MERIGOT, brocante-réparations-petits travaux (06 11 01 03 28)
- Karl BRAGARD, plomberie-chauffage-climatisation (06 79 13 78 97)

Nous leur souhaitons la bienvenue et un franc succès dans leurs activités.

Enfin, au nom du conseil municipal, je vous présente pour 2018 à vous tous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé et une pleine réussite de tous vos projets.

**Jean-Claude COUTY**

# VIE DE LA COMMUNE

## Le budget 2017 de votre commune



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget 2017 a été voté le **13 avril 2017** par le conseil municipal. Il a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Le budget est structuré en deux « sections » : les sections de fonctionnement et d'investissement. Explications.

### FONCTIONNEMENT

**Le budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour Beynac, les **recettes** de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations salle des fêtes, loyers du logement communal, concessions dans le cimetière...), aux impôts locaux, à diverses subventions, aux dotations versées par l'Etat lesquelles ont beaucoup diminué ces dernières années.

Les **dépenses** de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien de matériel...) et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 53,8% des dépenses de fonctionnement de la commune sur lesquelles il convient de déduire les atténuations de charges, ce qui ramène ce taux à 37,01%. En effet, l'école communale est gérée en R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal), avec les communes de Burgnac et Meilhac qui remboursent leur part des charges de personnel, soit environ 90 000 € en 2017.

### Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses courantes	<b>176 408</b>	Excédent brut reporté	<b>2 563</b>
Dépense de personnel	<b>288 185</b>	Recettes des services	<b>76 200</b>
Autres dépenses de gestion courante	<b>55 329</b>	Impôts et taxes	<b>219 361</b>
Charges financières	<b>9 200</b>	Dotations et participations	<b>119 665</b>
Charges exceptionnelles	<b>0</b>	Autres recettes de gestion courante	<b>19 500</b>
Atténuations de produits	<b>6000</b>	Produits exceptionnels	<b>100</b>
Dépenses imprévues		Produits financiers	<b>0</b>
Produits financiers		Atténuation de charges	<b>90 000</b>
	<b>535 122</b>		<b>527 389</b>
Charges écritures ordre entre sections	<b>8 767</b>	Produits écritures ordre entre sections	<b>16 500</b>
	<b>543 889</b>		<b>543 889</b>

### La fiscalité : les taux des impôts locaux pour 2017

Libellés	Bases notifiées	Bases N-1	Taux N-1	Produit N-1	Taux votés	Produit voté
TH	<b>947 000</b>	<b>924 926</b>	12.20	<b>113 948</b>	12.60	<b>119 322</b>
TFPB	<b>531 700</b>	<b>525 246</b>	14.00	<b>73 864</b>	14.46	<b>76 884</b>
TFPNB	<b>36 400</b>	<b>36 349</b>	50.15	<b>18 154</b>	51.78	<b>18 154</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 515 100</b>	<b>1 486 521</b>		<b>205 966</b>		<b>215 054</b>

# VIE DE LA COMMUNE

## INVESTISSEMENT

**Le budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l agrandissement d'une école, à la réfection de la voirie...).

Les dépenses et recettes doivent s'équilibrer, comme dans n'importe quel budget.

La section d'investissements représente 271 352 €. Parmi les grosses dépenses d'investissement de 2017 figurent l'extension de la garderie de Beynac, la réfection de la voirie de Nouailhas, l'acquisition d'un véhicule et d'une remorque et la restauration des cloches de l'église.

La commune de Beynac est-elle endettée ? Le remboursement du capital des emprunts de la commune en cours représente 23 518 € en 2017 contre 31 733 € en 2016. L'endettement de la commune est considéré comme faible avec un encours de dette total de 294 347 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit 396 €/habitant contre 598 € au niveau départemental, 545 € au niveau régional et 582 € au niveau national.

## Mouvements de personnel

### Départ en retraite de Roger Astier

Roger Astier, employé communal depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1983, a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Enfant de Beynac, Roger est entré au service de la commune en 1983 où il a succédé à André Voisin. Pendant 34 ans, Roger a mis ses nombreuses compétences au service de la commune, en particulier ses connaissances en maçonnerie. Inséparable partenaire du tracteur communal, il a dû se résoudre à le quitter au 30 juin 2017. Un sympathique pot de départ a été organisé le 29 juin pour remercier Roger et une tablette numérique lui a été offerte par la municipalité et ses collègues.



## Remplacements

A la mairie, Aurélie Kabeya, absente pour congé de maternité, a été remplacée par Marie Thoury. Merci à Marie pour ce remplacement et félicitations à Aurélie pour cet heureux événement.

Marine Mazaud, également absente pour congé de maternité, a été remplacée à la cantine par Dominique Mazeaud, merci à Dominique et félicitations à Marine.

## Nouvel équipement



Le camion benne de la commune après avoir rendu bien des services devenait coûteux en entretien et des pannes fréquentes perturbaient la programmation des travaux. Après réflexion le camion a été vendu et remplacé par un Partner Peugeot et une remorque basculante. Ce nouvel équipement est plus adapté à nos besoins, le véhicule pouvant aussi être utilisé sans la remorque pour de nombreux travaux.

# VIE DE LA COMMUNE

## Travaux

Ce sont bien sûr les travaux à l'école qui auront marqué l'année 2017. Ils ont commencé par la démolition de l'ancien garage, par nos employés municipaux. Sont intervenus par la suite : les entreprises Veyrier de Burgnac pour la maçonnerie, la charpente et la couverture, MEB de Chalus pour le lot menuiserie, Goudal de Condat-sur-Vienne pour la plâtrerie et peintures, Lapeyre d'Augignac pour les revêtements de sol, Jaloux d'Isle pour la plomberie, Patrice Cottaz de Beynac pour l'électricité et le chauffage, la SAUR pour le raccordement au tout à l'égout et l'adduction d'eau, Alize Diag pour les diagnostics réglementaires.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Francis Mazars. Nous remercions chaleureusement toutes les entreprises qui ont dû planifier leur travail en s'adaptant au mieux au fonctionnement de l'école.

Le coût total des travaux s'élève à 93 223,78 € hors taxes.

Viennent en déduction les subventions de l'Etat (22 206,11 €) et les subventions du Département (29 844,53€), soit un reste à charge pour les trois communes du RPI de 41 173,14 € hors taxes.

La route de Nouailhas, également restaurée à l'automne pour un total de 22 000 € HT, a bénéficié de 50% d'aides du département.

## Travaux en régie

Outre l'entretien courant de nos espaces verts communaux et des bâtiments, de nombreux travaux ont été effectués par nos employés municipaux.

La rénovation du mur du cimetière a été poursuivie par Roger Astier avant son départ en retraite. Parallèlement, de gros travaux de rénovation ont été réalisés à la salle des fêtes par Christophe Mazabraud : remplacement total des avant-toits et recouvrement des murs de la salle de rangement par des plaques d'OSB. Le portail du garage du bourg a été remplacé par des portes fabriquées par Christophe.

Le coin cuisine de la cantine a été recouvert de plaques d'acier inoxydable pour plus de commodité et d'hygiène.

Nos routes communales ont fait l'objet de rebouchage des endroits endommagés avec l'aide de Jean Louis Constant et le prêt d'une dameuse par l'entreprise CMCTP. Au cimetière un tri sélectif des déchets a été mis en place.



## Parlons entretien des espaces communaux

Par souci de l'environnement et du fait des évolutions réglementaires sur le recours aux produits phytosanitaires (notamment désherbants), la commune a décidé de revoir son plan d'entretien. Il s'agit d'adapter les modalités à chaque espace vert en fonction de ses caractéristiques (étendue, localisation, topographie...) et de ses usages.

L'objectif est à terme de diminuer et mieux répartir la charge d'entretien au profit d'un meilleur respect de l'environnement (et de la santé !). Cela passe par une réduction des produits chimiques, par une gestion plus appropriée des surfaces de tonte, et par une adaptation des pratiques au plus près des usages. Un inventaire de tous ces espaces ainsi que des solutions possibles pour faciliter leur entretien est en cours. Notre cantonnier, Christophe Mazabraud, s'investit pour recentrer les efforts de la commune sur les espaces les plus visibles et les plus utilisés pour les habitants.

## Le tri des déchets est aussi au cimetière

Au cimetière, les déchets sont nombreux, en particulier à l'approche des cérémonies et fleurissements saisonniers. Encouragée par le SYDED dans sa démarche, la commune de Beynac a décidé d'expérimenter le tri sélectif des déchets au cimetière. Deux points de tri sélectif des déchets ont donc été mis en place dans l'enceinte du cimetière, côté chemin et côté lotissement.

A chacun de ces deux emplacements, vous trouverez trois bacs :

- terre-végétaux,
- gravats : pot de fleurs en terre ou porcelaine, vases,
- déchets non valorisables : pots en plastique ou autres déchets.

Quelques exemples d'actions en cours :

- la prairie de la lagune des Champs est pâturée par un troupeau de brebis qui assure un nettoyage naturel ;
- un géotextile recouvert de graviers va être mis en place dans les allées du cimetière ;
- un giro-broyeur a été acheté afin d'entretenir plus efficacement les terrains étendus tout en espaçant les passages...
- l'achat de matériel permettant de remplacer l'utilisation des désherbants est à l'étude, notamment pour les trottoirs et la voirie où ces produits sont d'ores et déjà interdits.

Souhaitons une bonne santé à la commune de Beynac avec la complicité de tous les habitants !



## Manifestations 2018

- 07 janvier 2018 : repas des aînés et du personnel communal
- 27 janvier 2018 : repas « fruits de mer » de l'ACCA
- 10 mars 2018 : repas « gibier » de l'ACCA
- 24 mars 2018 : repas « pot au feu » du Club du 3<sup>e</sup> Age
- 15 avril 2018 : concours de belote du Club du 3<sup>e</sup> Age
- 06 mai 2018 : marché de pays de Maxi Mômes
- 29 juin 2018 : fête des Ecoles
- 1<sup>er</sup> juillet 2018 : rando de Beynac
- 08 septembre 2018 : retrouvailles des anciens élèves de Beynac (AEB)
- 10 novembre 2018 : repas « fruits de mer » de l'ACCA

## Etat civil 2017

### Mariages 2017

**MAINSAT** Jean Bernard - **CASTIGLIONI** Sandra Nathalie  
**CHILLOUX** Patrice - **FAYAUD** Michelle Marie Geneviève  
**ASPINION** Yoann - **MUNOZ-RUIZ** Sarah  
**COURBO** Antoine Roland Marius - **BESSE** Aurélie Yvonne Jeanne

29 avril 2017  
29 juillet 2017  
05 août 2017  
18 novembre 2017

### Naissances 2017

**ANRY** Tom Yves Alain  
**ARNAUD** Nans Francis  
**CADILLON** Maël Daniel Albert  
**CAPPE** Olga Edmée Sofia  
**COUSIN DE PUymarcel** Raphaël  
**DUPRAT** Loévan  
**ESPAGNE** Noélie Eliane Alphonsine  
**FANTON** Simon  
**LABAYE** Lucas Robert  
**LEGUY** Julia Arianne Olga  
**LEOBARDY CHARON** Gabin Esteban  
**MOUGIN GADEAUD** Louison Abelle  
**POYADE PELAUDEIX** Julian Pierre René  
**SARRAZY** Jules

07 octobre 2017  
24 octobre 2017  
30 mai 2017  
24 mars 2017  
12 novembre 2017  
11 août 2017  
25 juillet 2017  
17 juillet 2017  
15 juin 2017  
19 janvier 2017  
16 avril 2017  
30 juin 2017  
27 août 2017  
06 décembre 2017

### Décès 2017

**GUYONNAUD** Henri Marcel  
**DUMONT** Jean Maurice  
**GAUDY** Robert Martial  
**GIRAUD** Mireille Colette Danielle  
**LECUYER** Jean-Michel Stanislas

12 janvier 2017  
07 février 2017  
02 juillet 2017  
24 juillet 2017  
03 août 2017

## Le PLUi de la Communauté de communes du Val de Vienne

Au cœur des préoccupations quotidiennes de l'action publique, l'aménagement et le développement durable sont aujourd'hui régis par des documents d'urbanisme, tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le PLU Intercommunal (PLUi).

### Le PLU, c'est quoi ?

Institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) de 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). Document opérationnel et stratégique, le PLU définit le projet global d'aménagement d'une commune dans un souci de développement durable. L'objectif est donc de rechercher un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels. Il doit également tenir compte de l'habitat et de la mixité sociale, de la diversité des fonctions urbaines et agricoles, et des transports et déplacements.

Le PLU comprend plusieurs documents : le rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que des documents graphiques délimitant différentes zones, avec un règlement pour chacune, qui détermine où, quoi et comment construire.

### Le PLUi, « un PLU à grande échelle »

Avec la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) de 2014, la compétence d'élaboration des PLU est transférée aux communautés de communes en vue d'établir un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Étendu au territoire de plusieurs communes, le PLUi a pour objectif de porter à une échelle intercommunale les problématiques évoquées ci-dessus. A la différence du PLU, le PLUi vise à renforcer la solidarité entre les communes pour proposer un projet collectif co-construit et à mutualiser l'ingénierie et les moyens financiers pour des documents qualitatifs.

### Le PLUi du Val de Vienne

Le PLUi du Val de Vienne est en cours de révision. La révision est faite dans un esprit intercommunal tout en tenant compte des spécificités de chaque commune. C'est donc un travail commun aux 9 communes.

Le PLUi doit intégrer les dispositions issues de la Loi Grenelle et respecter les objectifs du développement durable issus de la loi « ALUR », pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Il doit aussi être compatible avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Limoges (SCOT).

Concrètement, dans le cadre de la révision du PLUi, le respect de cette loi va se traduire par une réduction conséquente des surfaces actuellement constructibles, dans chaque commune du territoire. Pour notre commune, l'urbanisation devra se concentrer sur le bourg et les villages raccordés à l'assainissement collectif (Nouailhas et la Sudrie - les Rivailles - les Champs). Au vu des besoins estimés, les surfaces constructibles devront passer d'une quarantaine d'hectares actuellement, à moins de 10 hectares. Toutes les communes sont impactées par cette réduction qui a pour buts d'éviter l'étalement urbain, de préserver l'espace agricole et naturel, et de concentrer l'habitat sur les zones desservies par les équipements publics.

### Le calendrier

Les études de la révision engagées en février 2016 devraient aboutir à un projet d'arrêté au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, pour une enquête publique dans le 3<sup>e</sup> trimestre, et une approbation fin 2018-début 2019.

### Les outils de concertation

- Un outil est déjà à votre disposition : le cahier de concertation, accessible aux heures d'ouverture habituelles à la Communauté de Communes du Val de Vienne et dans chaque Mairie.
- Vous pouvez adresser un courrier au siège de la communauté de communes.
- Une information régulière sur l'avancement des réflexions sera produite par le biais du site Internet de la Communauté de communes et du bulletin communautaire, relayée par les communes, ainsi que par voie de presse.
- Une enquête publique aura lieu au second semestre 2018.

# ACTUALITES ENFANCE JEUNESSE

## Pôle jeunesse

Depuis fin 2016, le Pôle jeunesse de la communauté de communes accueille nos enfants de 3 à 17 ans dans une nouvelle structure de 1500 m<sup>2</sup> sur un terrain aménagé de plus d'un hectare. Ce sont des bâtiments modernes et bien fonctionnels. Sont pris en charge :

- 80 enfants de petite à grande section
- 110 enfants de 6 à 11 ans
- 36 à 48 jeunes de 12 à 17 ans

Vous pouvez consulter le règlement et vous procurer un dossier d'inscription sur le site de la communauté de communes du Val de vienne.



Il est très important de savoir qu'un enfant non inscrit à l'avance ne pourra en aucun cas être pris en charge par les animateurs du pôle jeunesse.

Enfin, en raison de la possibilité du retour à la semaine de 4 jours d'école, un questionnaire concernant les prévisions éventuelles de fréquentation du centre a été distribué aux familles pour anticiper l'organisation de l'année scolaire prochaine.

[http://www.valdevienne.fr/HTML/pole\\_jeunesse.php](http://www.valdevienne.fr/HTML/pole_jeunesse.php)

## RPI Beynac-Burgnac-Meilhac la vie de nos écoles

La rentrée 2017-2018 a vu l'arrivée de 33 enfants en petite section de maternelle. Il a donc fallu "pousser les murs" de nos 3 écoles, pour un montant global d'environ 400 000 € mobilier inclus :

- garderie de Beynac agrandie,
- ancienne salle des fêtes de Burgnac transformée d'une part en cantine, d'autre part en une 8ème salle de classe pour le RPI,
- ancienne mairie de Meilhac transformée en cantine

Ce sont au total 197 enfants qui fréquentent les écoles du RPI, la garderie et les transports scolaires depuis le 4 septembre 2017, répartis comme suit :

Commune	- Nombre et répartition des enfants	Total
BEYNAC	- 33 en petite section - 17 en moyenne section - 21 en grande section	71 enfants
BURGNAC	- 24 en CP - 27 en CE1 - 24 en CE2	75 enfants
MEILHAC	- 32 en CM1 - 19 en CM2	51 enfants

Enfants et personnels profitent agréablement des nouveaux locaux. Le dortoir qui sert aussi de garde-rie a été agrandi, les accès à l'école sécurisés. Après

16h45, les parents doivent maintenant sonner pour pouvoir récupérer leurs enfants. Le personnel de garderie a été renforcé afin qu'il y ait toujours un minimum de 2 adultes au sein de l'école de 7h à 19h.

A l'occasion de la maternité de Marine Mazaud, Dominique Mazeau a intégré l'équipe en tant que cantinière et les bonnes odeurs et la qualité des repas ravissent les enfants et les adultes. Nous avons gardé le système de 2 services à la cantine, ainsi les petites sections mangent en premier dans une ambiance feutrée et calme avant d'aller à la sieste. Nous bénéficiions encore cette année d'une jeune volontaire en service civique au sein de l'école : Tifanie Mignon.

Nous demandons à toutes les familles de bien respecter les différents règlements signés en début d'année scolaire, ainsi que les consignes de sécurité sur l'ensemble des sites du RPI.

Les effectifs pour la rentrée 2018-2019 ne devraient pas trop évoluer. En ce qui concerne les rythmes scolaires à venir, la tendance générale semble en faveur d'un retour de la semaine à 4 jours. Les familles seront tenues informées.

**Inscription des tout-petits à l'école :** vous pouvez dès à présent penser à inscrire vos enfants qui entreront en petite section de maternelle en septembre 2018 (enfants nés en 2015), en vous rendant à la mairie muni de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

# A LA UNE

## La Maison Familiale Rurale Périgord-Limousin à Beynac

Créée en 1969 par un groupe d'agriculteurs désireux de faire bénéficier leurs enfants d'une formation agricole par alternance de proximité, la MFR accueille aujourd'hui à Beynac 190 élèves en pension et en demi-pension. Véritable tremplin pour d'autres écoles ou d'autres orientations et pour la vie active, elle propose des formations depuis la classe de 4<sup>e</sup> et au-delà du Baccalauréat, dans les domaines de l'agriculture, des services en milieu rural, des services à la personne, ou encore de l'entreprise hippique. Mais la MFR, désormais Maison Familiale Rurale Périgord-Limousin, inclut aussi deux autres sites de formation : Cussac et Nontron, lesquels offrent également des qualifications dans des secteurs diversifiés.

La rentrée 2017 s'est effectuée sous le signe du changement : depuis début septembre, le nouveau directeur, Monsieur Wali NOURESTANI, a succédé à Monsieur Gilles NAULEAU, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Wali NOURESTANI, 53 ans, ancien professeur de mathématiques, a rejoint le réseau des MFR en 1998 et pendant 10 ans, il a dirigé l'Institut Supérieur de Formation par Alternance de Richemont, en Charente. Il nous a présenté la MFR du Périgord-Limousin, établissement de formation par alternance sous contrat d'association avec l'État, qui participe au service public d'éducation et de formation.

Pourquoi l'alternance ? Ce fervent défenseur de l'alternance explique que cette pratique pédagogique permet aux apprenants de suivre les cours théoriques en centre de formation et de pouvoir les mettre en application dans le milieu professionnel au travers des stages, qu'ils réalisent tout au long de leur formation, avec l'implication des entreprises.

De plus, la MFR Périgord-Limousin dispense aussi des formations professionnelles continues par alternance, précise Wali NOURESTANI. La formation professionnelle continue, définie par le code du travail, s'adresse, à travers divers dispositifs, aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux travailleurs non-salariés, aux jeunes, aux adultes, ou encore aux travailleurs reconnus handicapés. Elle vise à permettre à chacun, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances



et des compétences favorisant son évolution professionnelle. Egalemente, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle (VAE).

Monsieur NOURESTANI entend exercer une action continue pour promouvoir les valeurs humaines et citoyennes, accompagner avec l'équipe pédagogique les apprenants dans leur parcours de formation dans le respect des personnes et de leurs différences afin de répondre aux besoins de chacun sur les questions de la formation et de l'insertion socio-professionnelle.

« L'éducation est le seul vaccin contre la violence »  
**EDWARD JAMES OLmos**

Pour tout renseignement appeler la **MFR de Beynac** au **05.55.70.98.50** ou [mfr.beynac@mfr.asso.fr](mailto:mfr.beynac@mfr.asso.fr)



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**Quelques changements concernant la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable**

**Et pour en savoir plus ?**

Retrouver l'activité du syndicat via son site internet nouvellement créé : <http://www.synd-vbg-eaux.com> ou consultez vos élus municipaux !

# LA VIE ASSOCIATIVE



## AEB

Notre assemblée générale a eu lieu en avril 2017. C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli de nouveaux venus au sein du bureau : des jeunes des nouvelles générations et des filles du pensionnat Saint-Jean-Baptiste de Beynac se sont joints à nous.

Nous préparons activement les 5<sup>e</sup> retrouvailles des anciens élèves et sympathisants de nos écoles de Beynac qui auront lieu le samedi 9 septembre 2018 à partir de 11h à la salle des fêtes de Beynac.



Retrouvailles de 2015

## Maxi Mômes

Maxi Mômes est une association de parent d'élèves. Elle organise des manifestations en vue de récolter des sommes, qui sont ensuite reversées aux écoles afin d'aider à financer les sorties des élèves et différents besoins qui ne pourraient pas être pris en charge par les coopératives.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 6000 € ont été reversées aux écoles, ce qui a permis aux enfants de faire de belles sorties tout en réduisant la participation financière des parents. En ce début d'année scolaire, la vente de bulbes a permis de récolter 500 €, et le projet de noël 1050 € environ. A la rentrée 2017 l'association a reversé la somme de 300 €, et 250 € pour noël par classe aux coopératives scolaires.

Restent à venir la vente de chocolats de Pâques, et la fête de la Saint-Médard.

Si le marché de pays et la fête de l'école ne peuvent avoir lieu faute de bonnes volontés, l'association ne pourra pas reverser de sommes aussi importantes que les années précédentes. Toutes les sorties de nos enfants seraient alors compromises.



C'est pour cela que nous en appelons à la mobilisation des parents, grands-parents et amis, pour l'organisation des 2 principales manifestations à venir : le Marché de pays le 6 mai 2018 et la Fête de l'école le 29 juin 2018, à Beynac.

Plus grande sera l'implication des familles, plus importante sera la somme reversée aux écoles et moins élevée sera la participation financière des parents pour chacun des projets.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## Paroisse

Située au cœur du village, l'église de Beynac, bien que souvent fermée, fonctionne ! Le père Pierre MORIN, curé de la paroisse de l'Assomption, en a la charge. Outre les mariages et les enterrements, il assure une messe par trimestre (4<sup>e</sup> samedi du mois) en alternance avec Bosmie et Burgnac, en plus des fêtes importantes comme Noël et Pâques. Vous pouvez trouver des renseignements sur le panneau d'affichage sur la porte latérale de l'église.

Le 14 août, un groupe d'une vingtaine de personnes, accompagné par le père MORIN, a effectué une marche de pèlerinage entre les oratoires de Burgnac, La Sudrie et Notre-Dame des Champs à Beynac. Un pique-nique convivial à l'ombre du tilleul centenaire du jardin de M. et M<sup>me</sup> du BOUCHERON, à Beynac, nous a permis de reprendre des forces pour continuer notre périple vers Bosmie.

A notre arrivée, après une collation bien méritée !, nous avons assisté à la messe anticipée du 15 août, suivie d'une veillée musicale, consacrée à Marie, accompagnée par les voix et instruments du groupe de chants et prières du père MORIN.

Cette église est celle de tous les habitants de la commune de Beynac !!! Mais elle manque cruellement de personnes qui veuillent bien s'en occuper pour l'ouvrir, la fermer, participer à son entretien...

Contact : père Pierre MORIN **05 55 70 20 74**  
[arliquet.fr](http://arliquet.fr) / [paroisse.aixe@wanadoo.fr](mailto:paroisse.aixe@wanadoo.fr)

## ACCA

L'association communale de chasse est toujours très active, elle compte 33 adhérents. La composition du bureau est inchangée et Louis Mareteu en assume la présidence.

Des lâchers réguliers de gibier permettent de repeupler le territoire, avec environ 240 faisans et 190 perdreaux lâchés annuellement.

Dans un souci de préservation des espèces, le tir du lièvre et du lapin sont interdits.

Des battues sont organisées régulièrement en vue de réguler la population de sangliers.

Un plan de gestion de chasse gère le tir des chevreuils, le nombre d'abattages autorisés est compris entre 11 et 16.

L'ACCA ne se contente pas de gérer son territoire de chasse, elle organise aussi trois manifestations annuelles qui connaissent un immense succès et dont vous trouverez les dates dans la rubrique « Manifestations 2018 ».

## Club du 3<sup>e</sup> âge

Le club se réunit toujours avec beaucoup de plaisir à la salle des fêtes de Beynac le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois. Vous y serez bien accueilli si le cœur vous en dit : bavardages, parties de cartes, pétanque, café, gâteaux. C'est aussi pendant ces réunions d'agrément que nous discutons des sorties et autres manifestations à organiser. De nombreuses activités ont eu lieu en 2017 :

- mardi 17 janvier : assemblée générale et galette des rois,
- mardi 14 février : journée crêpes avec l'association de Burgnac,
- samedi 25 mars : repas pot au feu, ouvert à tous, à Beynac,
- dimanche 9 avril : concours de belote,
- lundi 24 avril : fête de la chanson française à Feytiat,
- samedi 1<sup>er</sup> juillet : repas du club au restaurant
- vendredi 15 septembre : sortie croisière sur la Charente
- dimanche 22 octobre : concours de belote
- dimanche 10 décembre spectacle du groupe de l'Eglantino do Lemouzi

Les activités à venir en 2018 :

- 24 mars : repas Pot au feu
- 15 avril : concours de belote
- d'autres manifestations sont à l'étude et les dates restent à déterminer

N'hésitez pas, venez vous joindre à nous !

Pour plus de renseignements :  
Jean Mérigaud - **05 55 70 25 18**



# LA VIE ASSOCIATIVE



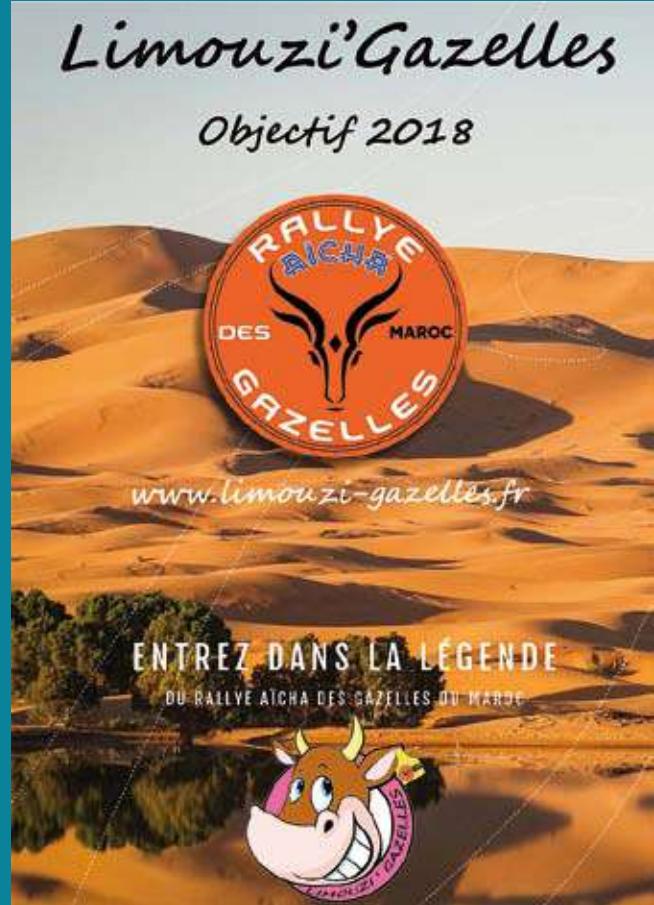
## Beynactiv soutient le collectif des chemins !

Afin d'inaugurer la réouverture et le balisage de plusieurs chemins de randonnées sur la commune, dont les circuits « Les Hauts de Beynac » et « Les Ecureuils », le comité des fêtes Beynactiv en partenariat avec le collectif des chemins a organisé deux randonnées de 6 et 12 km le dimanche 2 juillet 2017, réunissant une quarantaine de personnes. La matinée s'est terminée par un pique-nique collectif sorti du sac, confortant l'équipe de bénévoles dans son chantier de réhabilitation.

Les prochains chantiers concerteront la jonction entre le hameau « des Champs » et « Courjac » puis l'ancienne portion du GR 654 entre « la place de l'Etoile » de Leymarie et le bourg. Des fiches descriptives sont à votre disposition sur le site internet de la mairie (<https://mairiebeynac87.com>).

N'hésitez pas à rejoindre dès les premiers beaux jours l'équipe de bénévoles, dont les activités sont annoncées sur le site internet de la commune, convivialité et bonne humeur garanties ! (Tél. : **06 10 27 37 46**).

Pour 2018 également, Beynactiv envisage de programmer une nouvelle randonnée et de participer en inter-associatif à d'autres événements de la commune de Beynac.



## Les Gazelles

Le rallye Aïcha des Gazelles du Maroc est depuis sa création en 1990 le premier rallye raid féminin dans le désert marocain. La concept du rallye est unique car la vitesse n'est pas un critère : les émissions de co2 restent limitées par rapport aux rallyes classiques et l'éco-conduite est valorisée. De plus, le Rallye des Gazelles met son image au service de tous à travers son association Coeur de Gazelles, association caritative reconnue d'intérêt général qui oeuvre en particulier pour l'accès aux soins et à l'eau : ce sont aujourd'hui 7000 personnes qui bénéficient des dons des Gazelles. Des manifestations seront organisées en 2018 pour permettre la poursuite de cet engagement.

## Drones de loisirs

L'utilisation de drones de loisirs peut gêner l'intimité des personnes, voire générer des dégâts. Même si le bon sens prévaut, une réglementation a été mise en place pour veiller à la sécurité de tous. Retrouvez les principes et règles à respecter, autour des questions le plus souvent posées :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>



- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)



7j/7

3 Communes de stationnement :

- BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX
- Adresse Bureaux : La Garenne 87800 MEILHAC



**Port. 06 87 35 10 80**

Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : [paulotaxi@orange.fr](mailto:paulotaxi@orange.fr)



**PLOMBERIE  
CHAUFFAGE  
DÉPANNAGE  
ENTRETIEN**

06 75 20 82 84

Aurélien BALY  
Les Brousses  
87620 SEREILHAC

[aurelienbaly@hotmail.fr](mailto:aurelienbaly@hotmail.fr)

ISOLATION - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - COUVERTURE - CLIMATISATION



**Tél. 05 55 70 13 39**  
[sarldavidroche@wanadoo.fr](mailto:sarldavidroche@wanadoo.fr)

**David ROCHE**  
S.A.R.L.

28, avenue Jean-Rebier - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

**La Patache**

Aixe-sur-Vienne

**PIZZA A EMPORTER**  
**05 55 70 01 53**

**SCAL**

DES OUVERTURES À VOS MESURES

Fabrication et pose  
de Menuiseries  
PVC-Alu, Vérandas,  
Toutes fermetures

Route de cognac - 87700 Aixe-sur-Vienne

T : 05 55 70 24 80 - F : 05 55 70 14 66 - [www.scalmenuiseries.com](http://www.scalmenuiseries.com)

**weldom**  
ensemble, c'est mieux

le plaisir de  
Bricoler

l'envie de  
Décorer

la passion de  
Jardiner

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au Vendredi 9h00-12h30 // 14h00-19h00  
Le Samedi de 9h00 à 19h00 sans interruption.

**Aixe sur Vienne** Tél. 05 55 71 06 08

Retrouvez-nous sur [weldom.fr](http://weldom.fr) et [f](https://www.facebook.com/weldomfr) [t](https://www.twitter.com/weldomfr) [i](https://www.instagram.com/weldomfr) [y](https://www.youtube.com/weldomfr) [p](https://www.pinterest.com/weldomfr) [s](https://www.snapchat.com/add/weldomfr)

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

**CMC**  
TP  
Travaux Publics & Particuliers  
05 55 48 12 82  
[www.cmctp-87.fr](http://www.cmctp-87.fr)

ZA du Bois du Breuil

87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Fax 05 55 48 12 81 - Mail : [cmctp@wanadoo.fr](mailto:cmctp@wanadoo.fr)

**MEUBLES - SALONS - LITERIE**  
Votre distributeur agréé

**Célio**  
CHAMBRE & DRESSING

**Stressless**  
KOMFORT

**himolla**  
Quality made in Germany

Dressing

Confort absolu

Salon

**Rabier**

Entre Séreilhac et Châlus  
Tél. 05.55.78.18.18

180019



**MARBRERIE CARREAU**

**MAISON CARREAU**

Pompes funèbres, contrats obsèques,  
marbrerie (neuf et rénovation),  
gravures, entretien de caveaux

Contact : 44 rue du Pont Saint Martial,  
87000 Limoges,  
**05 55 56 58 65**,  
[www.marbrerie-maison-carreau.fr](http://www.marbrerie-maison-carreau.fr)



# LE REPAIRE DES LUTINS

AIXE-SUR-VIENNE

05 55 58 84 60

lerepairedeslutins@orange.fr

7h - 19h00

Z.A. du Grand Rieux - Beauchabrol  
87700 AIXE-SUR-VIENNE

micro-crèche  
multi-accueil

ouverte à tous de 0 à 6 ans  
(ouvert pendant les vacances scolaires)

Repas et couches fournis

[www.lerepairedeslutins.com](http://www.lerepairedeslutins.com)

CHAPTELAT

05 55 79 92 05

lerepairedeslutinschaptelat@orange.fr

7h30 - 18h30

16, rue Dagobert  
87270 CHAPTELAT

*jean-luc Buisson*

Votre installateur de fenêtres, portes et volets

CONCESSIONNAIRE TRYBA

Fenêtres Portes d'entrée Volets

Porte de garage Portails & Clôtures Stores & Pergolas

RENCONTRONS-NOUS

16, avenue Pasteur - 87700 Aixe-sur-Vienne  
05 55 70 10 10 - [www.jlbuisson-tryba.fr](http://www.jlbuisson-tryba.fr)

Entreprise certifiée Qualibat RGE

QUALIBAT

AIXE OPTIQUE

HISTOIRE DE LUNETTES  
Catherine Paramelle Opticienne

2<sup>ème</sup> paire offerte 1/3 payant mutuelles agréées

Garanties : casse, adaptation, examen de vue

20 place Fayard 87700 Aixe sur Vienne  
05 55 70 30 20 - [www.aixeoptique.com](http://www.aixeoptique.com) -  

Aixe-sur-Vienne TAXIS

Transports assis pour motif médical  
Toutes distances • Véhicules climatisés  
Agréé toutes caisses • Tiers payant

Jean-Marie RABIER  
05 55 70 28 80  
57, av. du Président WILSON  
87700 Aixe-sur-Vienne  
Mob. 06 12 25 69 19  
[jeamar.rabier@gmail.com](mailto:jeamar.rabier@gmail.com)



**SARL LALET CHRISTOPHE**

Débroussaillage - Abattage  
Élagage - Broyage de végétaux  
Intervention camion nacelle  
Destruction nid de frelons  
et de guêpes - Ramonage  
Nouailhas - 87700 BEYNAC

05 55 70 48 42 - Port. 06 07 44 44 02

BOULANGERIE - PÂTISSERIE  
*Julien Deluret*

10 RUE VICTOR HUGO  
87700 Aixe-sur-Vienne  
05.55.70.15.34  
[deluretjulien@hotmail.com](mailto:deluretjulien@hotmail.com)

**K** PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION  
MAINTENANCE - DÉPANNAGE

SARL **KB** KARL BRAGARD  
06 79 13 78 97  
Le Breuil 87700 BEYNAC  
[k.bragard.kb@gmail.com](mailto:k.bragard.kb@gmail.com)

**AD** GARAGE EXPERT  
BOISSIERE ET ASSOCIES

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE  
VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS  
VEHICULES DE PRÊT - SPECIALISTE OPEL

ZA DU BOURNAZAUD  
87700 ST PRIEST SOUS AIXE 05-55-70-21-17  
mail: [sasboissiereetassocies@gmail.com](mailto:sasboissiereetassocies@gmail.com)  
Facebook: GARAGE BOISSIERE

**MEB** PASCAL RASSAT  
EURL MENUISERIE - PVC - ALU - BOIS  
57 AVENUE JEAN JAURES - 87 230 CHÂLUS  
tel - fax | 05 55 78 48 14 email | [m.e.b@wanadoo.fr](mailto:m.e.b@wanadoo.fr)

06 84 50 13 54

Excel Baie  
PORTES ALUMINIUM MONOBLOC GAMME ONYX UD-12W/m<sup>2</sup>.K  
PORTES & FENÈTRES PVC BLANC LISSE EXTÉRIEUR  
FILMÉ INTÉRIEUR - GAMME OPERA  
& PVC COULEUR ZENDOW™ NOUVELLE GAMME OMNIRAL